

DANS CE
NUMERO

Le mot du maire	1
Voirie et embellissement du village	2
Terrain multisport	2
Résultats élections	2
Nouvel employé municipal	3
Manifestations culturelles à venir	3
Comité des fêtes	3
Yoga	3
Saint-Michel de l'Art revient	3
Déchetterie	4
Etat Civil	4
Le saviez-vous ?	4

Mairie de Saint-Michel-de-Lanès
Place de la Mairie
11410

Tel : [04 68 60 30 87](tel:0468603087)

Site internet :

www.saint-michel-de-lanes.fr

Lundi 14h/18h,
mardi 9h/12h et
vendredi 14h/18h

La gazette de Saint-Michel-de-Lanès

Mes chers concitoyens,

Nous étions entrés en confinement au lendemain des élections municipales, nous en sortons au lendemain des régionales et départementales. Comme quoi les élections se suivent mais ne se ressemblent pas. Dans notre village, la participation, quoique en baisse, avec ses 44,2% a été plus forte que celle de la région et, a fortiori, que celle du pays. Concernant les listes qui se sont maintenues pour le second tour, on constate la bonne tenue des partis traditionnels. En effet la liste de Carole Delga avec 30,5% des voix et celle d'Aurélien Pradié avec 24,5% sont arrivées en tête. Le gros problème de ces élections a été celui de l'abstention.

Pour les élections départementales le binôme sortant composé d'André Viola et Marie-Christine Bourrel a obtenu 77,4% des voix et a été reconduit dès le premier tour, le canton ayant voté pour lui à 70,5%. Je remercie les habitants de Saint-Michel qui ont voté pour la liste dans laquelle je figurais en accordant à la liste d'Aurélien Pradié un score double de celui de la région ce qui a fait reculer les extrémistes du RN et de l'écologie punitive, ces derniers en net reflux par rapport aux européennes.

Dans un autre domaine, un point reste préoccupant : celui de la vaccination des personnes âgées ou n'ayant pas pu ou su prendre rendez-vous par internet ou téléphone. Que ces personnes ou leurs proches se fassent connaître à la mairie qui pourra prendre rendez-vous pour elles et les transportera sur les lieux de vaccination.

La vaccination montre son efficacité et fait stagner ou reculer la pandémie partout où on atteint un certain pourcentage de vaccinés. C'est pourquoi je vous incite à procéder à la vaccination d'autant que des variants nouveaux peuvent se manifester. On a constaté en effet que plus il y a de virus en circulation plus il mute et crée de nouvelles formes de l'épidémie.

Notre plus ancien employé municipal, Pierre Taillefer, a pris sa retraite au mois de mars. Il a été pendant des années l'organisateur du travail des employés communaux et a largement contribué par son implication, ses compétences et son amour du village à l'entretien et à l'embellissement de celui-ci. Au nom de tous je le remercie pour son action et je sais qu'il sera regretté par tous à commencer par moi mais aussi par ses collègues, les conseillers municipaux et la population qui a pu bénéficier de ses services. Nous lui souhaitons la plus agréable des retraites.

J'ai à déplorer aussi le décès de notre employée municipale Marie-Claude Malleville, qui, affectée par la mort de son mari, a succombé à une longue maladie. A ses proches j'adresse toutes mes condoléances.

J'en terminerai par une remarque s'adressant aux nouveaux arrivants qui se plaignent des bruits de la campagne. Il faut le savoir, il y a des bruits spécifiques à la campagne : chants de coq, aboiements de chiens, moissonneuses-batteuses, tracteurs, tirs d'effarouchement contre les pigeons. Ces bruits doivent être acceptés. Ils sont moins traumatisants que les bruits et inconvénients de la ville tels que scooters, pots d'échappements trafiqués, tapages nocturnes, fêtes bruyantes, circulation automobile, klaxons, etc.

Même à la campagne, le silence absolu n'existe pas.

Thierry Lèguevaques

Voirie et embellissement du village

Les travaux de voirie se sont poursuivis hors et dans le village. C'est ainsi que le chemin de Lascombes a été refait, que la rue des jardins a été terminée et que les trottoirs et aménagements floraux de la rue de la Fontaine ont été poursuivis.

Le square Ardène a reçu son éclairage définitif qui termine quasiment son aménagement. Il faudra replacer ultérieurement au pied des arbres des panneaux les identifiant et décrivant leurs caractéristiques.



Après la perte des buis, la végétation du calvaire a été modifiée et renouvelée. Il suffit désormais de patienter pour la voir atteindre sa pleine maturité.

La commission départementale des villages fleuris est venue expertiser le fleurissement du village, l'amélioration des rues et plantations ; elle s'est félicitée des économies d'eau pour l'arrosage des plantes, du non-emploi des produits chimiques et a suggéré de diminuer la surface des zones imperméabilisées.



Terrain multisport

Après l'étude de plusieurs projets et devis dans le cadre de l'aménagement d'une aire multisports pour tous, notre village est accompagné et conseillé par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Équipement de l'Aude, afin que cet espace s'intègre dans les projets déjà menés et dans notre village fleuri.

Ces démarches nécessitent d'être à la fois attentifs à la qualité des matériaux (respect de l'environnement en particulier), à la sécurité, et à la maîtrise du budget.

Tout ceci est suivi de près par les commissions « enfance et jeunesse » et « environnement et urbanisme »... espérant une finalisation au plus vite.

Résultats des élections régionales et départementales à Saint-Michel (1^{er} et 2^e tour)

Résultat des élections régionales

Liste conduite par	Nuances	1 ^{er} tour		2 ^e tour	
		Voix	%	Voix	%
Mme Carole DELGA	UGE	51	30,54	77	52,02
M. Aurélien PRADIÉ	UD	41	24,55	54	36,49
M. Jean-Paul GARRAUD	RN	27	16,17	17	11,49
M. Antoine MAURICE	ECO	20	11,98		
M. Vincent TERRAIL-NOVÈS	UC	16	9,58		
Mme Myriam MARTIN	LFI	10	5,99		
M. Jean-Luc DAVEZAC	REG	1	0,60		
Mme Malena ADRADA	EXG	1	0,60		
M. Anthony LE BOURSICAUD	DIV	0	0,00		

Résultat des élections départementales

Binômes de candidats	Nuances	Voix	%
Mme Marie-Christine BOURREL M. André VIOLA (ELUS AU 1 ^{er} TOUR)	UGE	120	77,42
Mme Christelle DE L'EPINOIS M. Lionel RONDOUIN	RN	35	22,58

Nouvel employé municipal

Le départ à la retraite de Pierre Taillefer dont on salue la longue implication dans l'aménagement, l'embellissement et l'entretien du village a amené le conseil municipal à recruter un nouvel employé communal.

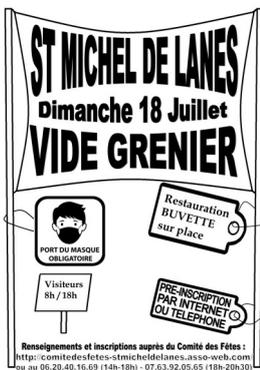
Il s'agit de Jérémie Cazaban qui fait ses premières armes depuis trois mois aux côtés de Jean-Christophe Chêne et de Daniel Caumes.

Manifestations culturelles à venir

La journée du patrimoine, le 18 septembre prochain, combinera trois manifestations culturelles : une exposition des toiles du peintre Jean-Marie Frazer qui se tiendra dans le hall de la Mairie, une visite du village, qui partira de la mairie pour se terminer à l'église où un concert de musique classique avec flûte, violon, piano et voix lyrique clôturera la journée. Les bénéfices du concert seront versés à la restauration de l'orgue.



Comité des fêtes



Il est grand temps de vous retrouver ! Malheureusement ce début d'année a été bien triste pour le comité des fêtes, et nous avons hâte de pouvoir vous revoir.

La Saint-Patrick au mois de mars et le vide-greniers du mois de mai n'ont pas eu lieu. Mais venez nous rejoindre nombreux lors de nos manifestations à venir :

Lors du **vide-greniers qui aura lieu le 18 juillet** (toujours sans repas le soir) ainsi que pour la **fête locale du 24 au 26 septembre**. Au programme : soirée bandas le vendredi soir, les orchestres *Mission* le samedi et *Solenzara* le dimanche. Sans oublier le feu d'artifice du samedi soir. Nous réfléchissons à l'organisation des traditionnels repas des vendredi et samedi soirs.

Au plaisir de vous voir très prochainement.

Le comité des fêtes

Yoga

L'association Clé yoga, clôture sous peu la saison 2020/2021. Cette année particulière a vu une grosse partie des cours proposés en visioconférence.

Heureusement que depuis le 9 juin nous pouvons nous retrouver sous la halle pour profiter de l'énergie de nos groupes.

Pour renseigner les futurs pratiquants, l'association propose des cours de hatha yoga à Saint-Michel-de-Lanès (sous la halle).

Les cours déjà existants des jeudis soirs sont maintenus: 19h/20h15—20h20/21h35. Création d'un cours le jeudi matin de 9h30 à 10h45. Ponctuellement des ateliers en matinée seront proposés (le samedi matin).

La pratique nécessite 1 tapis, 1 coussin et 1 tenue confortable. À la rentrée les cours reprendront le jeudi 9 septembre, le premier cours faisant office de cours de découverte aux horaires indiqués.

Pour tous renseignements contacter Isabelle: yogaisa31@gmail.com / 0637834641



Saint-Michel de l'Art revient !

Le 11 septembre prochain, les artistes investiront de nouveau les rues, places et jardins de notre village pour une 2^e édition de notre festival rural des expressions artistiques, soutenu par la mairie et la région Occitanie.

Musique, danse, peinture, arts du cirque et performances en tous genres : l'équipe de *La Marèla* et les artistes locaux vous concoctent un programme encore plus riche que celui de 2020 !

En attendant de le découvrir, nous vous invitons à visiter le site internet de l'événement : <https://www.saintmicheldelart.org/>

Bon été à toutes et à tous, au plaisir de vous retrouver à la rentrée !



Déchetterie

A compter du 1^{er} juillet 2021, une attestation d'accès à la déchetterie de Salles-sur-l'Hers vous sera demandée lors de votre arrivée. Celle-ci est disponible au secrétariat de Mairie, aux horaires d'ouverture habituels.

Etat civil (1^{er} semestre 2021)

Nous avons eu à déplorer cette année trois décès parmi les vieilles familles de la commune. A leurs parents et amis nous adressons toutes nos condoléances et toute notre sympathie.

Décès :

M. ERBISTI Florent décédé le 14 février 2021

M^{me} MALLEVILLE Marie-Claude décédée le 19 mars 2021

M. JEHL Gérard, Henri décédé le 21 mai 2021

Florent Erbisti fut un généreux donateur de la restauration de l'orgue. L'association des amis de l'orgue s'associe aux condoléances adressées à sa famille et lui transmet toute sa reconnaissance et ses remerciements.

Le saviez-vous ?

Résumé de l'épisode précédent

Entre 1854 et 1855 la mairie et l'école ont été construites. Quel était leur aspect à cette date ?

Comme les bâtiments élevés en 1854-1855 n'ont pas connu de grandes transformations avant celles intervenues dans les années 1930 nous pouvons juger de leur aspect en observant des photos des années 1900-1925.

On fera tout d'abord une remarque sur la justesse des proportions. De la partie centrale vers la périphérie, le bâtiment, légèrement surélevé de trois marches par rapport au terrain, s'ordonnait en une élévation hiérarchisée.

Le corps de logis central, plus haut, s'ouvrait au rez-de-chaussée par trois arcades en plein cintre reposant sur deux piliers carrés. Ces ouvertures donnaient sur un hall au fond duquel la même disposition à triple arcature était reprise. Derrière celles-ci s'élançait l'escalier menant à l'étage. Au premier étage, la salle du conseil ouvrait par trois baies en plein cintre sur un étroit balcon en fer forgé. Au sommet de la façade, un fronton triangulaire, percé d'un oculus central, couronnait l'ensemble et soulignait par sa hauteur supérieure l'importance accordée à cet espace. Ces dispositions existent toujours aujourd'hui.

De part et d'autre, deux corps de logis symétriques, beaucoup plus sobres, avec deux fenêtres de taille différentes superposées, étaient couverts d'un toit à double pente, disposé perpendiculairement à celui du corps central. Chacun de ces corps de logis abritait, au rez-de-chaussée, une salle de classe et, à l'étage, une salle pour les archives communales et une autre pour le secrétariat.

La corniche des toits s'alignait sur les impostes des fenêtres du corps central, introduisant ainsi une continuité qui était reprise par l'alignement du faîte des toits latéraux sur la corniche qui est à la base du fronton. Sur les faces latérales de ces deux logis étaient percées deux fenêtres, une par étage.

Enfin, en retrait de part et d'autre, deux ailes plus basses et plus étroites étaient destinées aux deux logis de l'instituteur et de l'institutrice. Chacune s'ouvrait par une porte en plein cintre reprenant les proportions des arcades du corps central et était éclairée par une fenêtre axiale tandis qu'un toit à trois pentes la recouvrait.



A suivre...